

Québec, le 22 décembre 2021

Communiqué

RECENSEMENT DU STATUT VACCINAL ET NÉGOCIATIONS

Chers membres,

En suivi de la dernière communication de l'employeur du 16 décembre dernier et concernant les sujets en titres, nous comprenons que l'obligation de fournir une preuve vaccinale est une question sensible dans tous les milieux de travail à l'heure actuelle.

Dans le cadre de la longue période de pandémie que nous vivons depuis mars 2020, les mesures sanitaires transmises par la Santé publique varient sans cesse. Les règles de protections contre la COVID dans les milieux de travail évoluent constamment, un vrai casse-tête tant pour nos comités de santé et sécurité que pour l'entreprise, d'autant plus avec l'arrivée du nouveau variant Omicron.

Nous respectons la liberté de pensée de chacun des individus sur l'adhésion à la vaccination. Cependant, il y a encore beaucoup de questions sans réponse à l'égard de certaines lois d'ordre public ; commission de l'accès à l'information, la Charte canadienne des droits et libertés, la Charte québécoise des droits de la personne. Il est donc difficile actuellement de prédire les conséquences juridiques et économiques de nos membres qui refusent la vaccination ou qui refusent de fournir la preuve vaccinale dans le délai requis par Vidéotron. En date d'aujourd'hui, les décisions rendues par les tribunaux administratifs s'avèrent favorable aux règles émises par les employeurs et les différents paliers de gouvernement.

Nous souhaitons avant tout une collaboration de tous dans ce dossier. Nous allons continuer à discuter avec l'employeur afin de trouver des alternatives concernant la demande d'information exigée dans « le recensement du statut vaccinal ». Nous vous tiendrons rapidement au courant de l'évolution de nos discussions et soyez assuré que nous allons protéger vos droits. Nous voulons nous assurer que la protection de vos informations personnelles soit respectée.

En terminant, les 17 et 18 janvier 2022 reprendront les négociations. Nous avons toujours l'intention d'en arriver avec une entente gagnante pour les deux parties.

Si vous avez des questions, des inquiétudes ou des commentaires, veuillez communiquer directement avec moi.

Nous tenons à vous souhaiter de très joyeuses fêtes à vous et vos proches, santé et bonheur

André Blouin

Président SEVL-SCFP 1417